



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 JUILLET 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 JUILLET 2001

**M.C.P.T. Quartier Nord, projet d'extension - Demande de
subventions - Appel d'offres.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M.
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M.
Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Rémy LANDAIS donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Louis EPPLIN

DELIBERATION D2012512001

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2001

Bâtiments

**M.C.P.T. Quartier Nord, projet d'extension - Demande de
subventions - Appel d'offres.**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le Conseil Municipal de Niort mène depuis plusieurs années déjà une politique de développement de la vie associative en apportant aux diverses associations niortaises un soutien financier, par l'octroi de subventions de fonctionnement ou autre, et/ou logistique, par la mise à disposition, dans la limite de ses capacités, de locaux.

Le réseau des Maisons Communales Pour tous répond à un réel besoin dans les quartiers et participe au principe de proximité auquel la Municipalité est particulièrement attachée.

La Maison Communale Pour Tous du quartier Nord, en raison de son dynamisme, rencontre aujourd'hui des difficultés en matière d'espace disponible. Le bâtiment mis à disposition place de Strasbourg s'avère trop exigü au regard des activités qui y prennent place : vie associative, centre de loisirs sans hébergement, animations de la MCPT, ...

De plus cette structure joue pleinement son rôle en associant l'ensemble des intervenants sur le quartier, à la mise en oeuvre des activités.

En outre, cette MCPT s'inscrit dans la logique de la politique de la ville puisque le quartier Nord est inscrit comme prioritaire dans le cadre du Contrat de Ville 2000/2006.

La Municipalité de Niort souhaite donc aujourd'hui, par la réfection d'un bâtiment jouxtant la MCPT du quartier Nord, donner à cette structure des moyens supplémentaires et encourager son développement.

Le projet consiste en l'aménagement des locaux de l'ancien groupe scolaire J. Ferry mitoyen avec la MCPT.

La proximité avec un espace de ~ 300 m² facilement aménageable représente un atout indéniable pour la réussite du projet.

Il s'agit d'un bâtiment situé en façade de la place de Strasbourg et dans la continuité de l'actuelle MCPT.

Le bâtiment est composé de 2 niveaux : un préau fermé en rez de chaussée et un étage comprenant 3 classes.

Le projet consiste en :

- La transformation du préau en salle d'activité polyvalente de 156 m² avec création de sanitaires (mixte et handicapés).
- La transformation, à partir du cloisonnement d'origine, des 3 classes situées à l'étage en 2 salles d'activités polyvalentes de ~ 50 m², de 2 bureaux de ~ 22 m² et de sanitaires tout en conservant le plus possible le cloisonnement d'origine.
- Réfection de la courive extérieure.

Pour cela les interventions suivantes sont prévues :

- | | |
|------------------------------------|-----------------------------------|
| - démolition partielle | - peinture |
| - réparation couverture | - remise aux normes électriques |
| - reprises de maçonnerie | - isolation thermique |
| - pose cloisons et plafonds | - plomberie et chauffage |
| - pose de menuiseries | - rideaux |
| - carrelage et revêtements de sols | - traitement des abords immédiats |

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 1.108.027 F H.T.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le programme de travaux pour un montant de 1.108.027 F H.T.
- autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter l'aide financière de l'Etat et de la CAF.
- autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de ce projet.
- approuver le dossier de consultation.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à lancer la procédure d'appel d'offres,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)